



COMITÉ NATIONAL PILOTE D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

sous l'égide du

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE  
POUR LES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AVIS DU COMITÉ NATIONAL PILOTE D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

#### Le « véhicule autonome » : enjeux d'éthique

Jeudi 20 mai 2021

*À la demande du Premier ministre, le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) rend un avis sur les enjeux d'éthique soulevés par les véhicules routiers équipés de fonctions de conduite automatisées, dits « véhicules autonomes ».*

Dans sa lettre du 15 juillet 2019 donnant mission au président du CCNE de mettre en œuvre une démarche pilote concernant les questions d'éthique des sciences, technologies, usages et innovations du numérique et de l'intelligence artificielle<sup>1</sup>, le Premier ministre a souhaité que les travaux conduits dans cette phase pilote concernent en particulier le « véhicule autonome » en coordination avec la mission concernant la stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée confiée à Mme Anne-Marie Idrac<sup>2</sup>.

Le terme « véhicule autonome », est généralement utilisé pour désigner des véhicules routiers équipés de fonctions de conduite automatisées pouvant se substituer au conducteur, qu'ils soient individuels ou partagés, destinés au transport de passagers ou de biens. Le déploiement à grande échelle de tels véhicules rendrait nécessaire une réglementation internationale. Au préalable, les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être étudiées.

Dans cet avis, le CNPEN met en lumière les enjeux liés :

- à la terminologie utilisée à propos du véhicule et des fonctions liées à son automatisation ;
- à la sécurité routière et à la sûreté de fonctionnement ;
- au contrôle humain du véhicule ;
- aux libertés des personnes ;
- aux impacts sociaux et environnementaux.

La pertinence des motivations invoquées pour l'automatisation des fonctions de conduite y est également discutée : enjeux de sécurité routière, bénéfice social, impact environnemental et écologie ou encore motifs économiques.

Cet avis est issu des réflexions d'un groupe de travail du CNPEN mis en place sur le sujet en décembre 2019 et associant deux personnalités extérieures. Il s'est appuyé notamment sur des auditions de parties prenantes et sur des échanges réguliers avec les acteurs de la mission concernant la stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée.

L'avis est disponible sur le site du CCNE :

<https://www.ccne-ethique.fr/fr/actualites/cnpenn-le-vehicule-autonome-enjeux-dethique>

*Le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) a été créé en décembre 2019 à la demande du Premier ministre. Il est placé sous l'égide du Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Ses vingt-sept membres sont issus d'horizons disciplinaires et sociétaux complémentaires pour aborder de manière globale les enjeux d'éthique du numérique. Son rôle est à la fois d'élaborer des avis sur les saisines qui lui sont adressées et d'effectuer un travail d'auto-saisine et de veille pour éclairer le débat public*

**Contact :** [ccne-numerique@ccne.fr](mailto:ccne-numerique@ccne.fr)

<sup>1</sup> <https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/communiquelancementcomite numerique.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/vehicules-autonomes>